Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_100-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_100

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Syndicat Mixte de l'Argens et Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon - Désignation des représentants titulaires et suppléants

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Alain CAYMARIS

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_100-DE

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Conseils communautaires nouvellement installés doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ainsi, Dracénie Provence Verdon agglomération est représentée au sein de deux syndicats mixtes compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI): le Syndicat Mixte de l'Argens d'une part, et le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon, d'autre part.

Tout d'abord, s'agissant du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), les statuts du syndicat prévoient la représentation des 8 intercommunalités membres par 74 conseillers syndicaux, à raison d'autant de délégués que de communes qu'ils représentent et inclus dans le périmètre du bassin de l'Argens, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-7 du CGCT. Pour chaque délégué titulaire, il est prévu la désignation d'un délégué suppléant, dans les mêmes conditions, appelé à siéger au Comité syndical avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Dracénie Provence Verdon agglomération est ainsi représentée au sein du comité syndical du SMA par 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants, représentant le nombre de communes du territoire de la Dracénie inclues dans le périmètre du Bassin versant de l'Argens. La séance d'installation des nouvelles instances du SMA est prévue le 6 août 2020. A cette occasion, il sera procédé à l'élection du nouveau Président et des nouveaux Vice-Présidents composant le Bureau syndical parmi l'ensemble des délégués désignés au SMA.

D'autre part, s'agissant du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon, les statuts du syndicat prévoient que chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant adhéré au syndicat mixte désigne, en leur sein, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au collège des EPCI.

En outre, le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon étant un syndicat mixte à la carte, ses membres ont la possibilité d'adhérer à ladite structure pour tout ou partie de ses compétences.

Le syndicat comprend ainsi 3 formations : la formation "Charte du Parc", la formation "gestion globale du grand cycle de l'eau" et la formation "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations".

Dracénie Provence Verdon agglomération ayant adhéré sur les formations "gestion globale du grand cycle de l'eau" et "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations", elle est représentée au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les délégués ainsi désignés dans chacune des formations sont identiques.

La séance d'installation du Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon est prévue le 7 août 2020.

Enfin, il est précisé qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et par dérogation aux articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5711-1 du CGCT, l'organe délibérant d'un EPCI peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_100-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à l'élection des 19 représentants titulaires et des 19 représentants suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Argens,
- procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Concernant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Argens, il est proposé les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Danielle ADOUX-COPIN	Alain VIGIER
Claude ALEMAGNA	Jacques BERTRAND
Karine ALSTERS	Pierre PENEL
Serge BALDECCHI	Christian GIRAUD
Liliane BOYER	Gil OLIVIER
Christophe CARRIERE	Eric RENOULT
Alain CAYMARIS	Jacques GODANO
Bernard CHILINI	Guy TACAILLE
Albert DAVID	Jean-Pierre CAMILLERI
Cédric DUBOIS	Marie-Laure TORTOSA
Nathalie GONZALES	Olivier POMMERET
Raymond GRAS	Alain D'ALESSANDRI
Marc HEBRARD	Philippe HERY
Valérie MARCY	Philippe ROUX
Hugues MARTIN	Raymond BORIO
Claude PIANETTI	Régis ROUX
Georges ROUVIER	René MALLET
Jean-Pierre SOUZA	Daniel MARIA
Richard STRAMBIO	Gérald PIERRUGUES

A l'issue du vote les 38 candidats sont élus comme suit :

- 65 voix pour.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_100-DE

Sont ainsi membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Argens :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Danielle ADOUX-COPIN	Alain VIGIER
Claude ALEMAGNA	Jacques BERTRAND
Karine ALSTERS	Pierre PENEL
Serge BALDECCHI	Christian GIRAUD
Liliane BOYER	Gil OLIVIER
Christophe CARRIERE	Eric RENOULT
Alain CAYMARIS	Jacques GODANO
Bernard CHILINI	Guy TACAILLE
Albert DAVID	Jean-Pierre CAMILLERI
Cédric DUBOIS	Marie-Laure TORTOSA
Nathalie GONZALES	Olivier POMMERET
Raymond GRAS	Alain D'ALESSANDRI
Marc HEBRARD	Philippe HERY
Valérie MARCY	Philippe ROUX
Hugues MARTIN	Raymond BORIO
Claude PIANETTI	Régis ROUX
Georges ROUVIER	René MALLET
Jean-Pierre SOUZA	Daniel MARIA
Richard STRAMBIO	Gérald PIERRUGUES

S'agissant du Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon, il est proposé les candidatures suivantes :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Claude MARIN	Alain BARALE

A l'issue du vote les 2 candidats sont élus comme suit :

- 65 voix pour.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_100-DE

Sont ainsi membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Claude MARIN	Alain BARALE

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.